



Secrétariat général (SG)

Genève, le 30 juillet 2012

Référence: DM-12/1024
Contact: Doreen BOGDAN
Téléphone: +41 22 730 54 17
Courriel: wtpf2013@itu.int

Aux Etats Membres et Membres des Secteurs
de l'UIT

Objet: **Invitation au cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-13), Genève (Suisse), du 14 au 16 mai 2013**

Madame, Monsieur,

J'ai le grand honneur d'inviter votre Gouvernement/organisation/entité à envoyer une délégation au cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-13).

Conformément à la Décision 562 du Conseil (jointe en Annexe) visant à convoquer un cinquième FMPT à Genève, je suis heureux de vous informer qu'à sa session de 2012, le Conseil a décidé que le FMPT-13 se tiendrait à Genève (Suisse), du mardi 14 au jeudi 16 mai 2013. Vous trouverez en annexe la Décision 572 du Conseil. Selon la pratique établie, le FMPT-13 sera précédé, le 13 mai 2013, d'une session de dialogue stratégique, d'une durée d'une journée et dont le thème sera annoncé en temps utile.

Comme vous le savez, la Conférence de plénipotentiaires, dans sa Résolution 2 (Rév. Guadalajara, 2010), a décidé de maintenir le Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT), afin de débattre de stratégies et de politiques d'une actualité brûlante, dans un environnement des télécommunications en pleine évolution, sans produire de documents contraignants. Aux termes de la Décision 562 du Conseil, le FMPT-13 discutera de toutes les questions de politiques publiques relatives à l'Internet évoquées dans les Résolutions 101, 102 et 133 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. A cet égard, vous trouverez en annexe la Décision 562 du Conseil, y compris le projet d'ordre du jour du FMPT-13.

Suite à ma lettre DM-12/1003 du 31 janvier 2012 concernant le calendrier de planification du FMPT-13, les dispositions prises pour le cinquième FMPT seront semblables à celles qui ont été prises pour les quatre premiers. En particulier, les débats seront fondés sur un rapport du Secrétaire général, élaboré avec l'assistance d'un groupe d'experts informel. J'ai le plaisir de vous annoncer, suite à ma lettre DM-12/1016 du 17 avril 2012, que les travaux de ce groupe informel ont déjà débuté. Un rapport a été présenté au Conseil à sa session de 2012 et le calendrier révisé suivant a été approuvé pour la suite de l'élaboration du rapport du Secrétaire général et des projets d'avis associés.

Calendrier révisé pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général

	Date limite pour la soumission par les membres de contributions jugées pertinentes pour l'avant-projet de rapport du Secrétaire général.
13 avril 2012	Publication en ligne et diffusion aux membres de l'avant-projet de rapport du Secrétaire général (établi sur la base des contributions disponibles).
15 mai 2012	Date limite pour la réception des commentaires des membres sur l'avant-projet et des contributions additionnelles pour la deuxième version du projet. Date limite pour la désignation des membres du groupe d'experts équilibré qui donnera des avis au Secrétaire général sur la suite de l'élaboration du rapport et sur les projets d'avis associés à ce rapport.
5 juin 2012	Première réunion du groupe d'experts. Deuxième version de l'avant-projet de rapport du Secrétaire général.
25 juin 2012	Date limite pour la réception des commentaires sur la deuxième version de l'avant-projet.
3 juillet 2012	Publication en ligne de la deuxième version de l'avant-projet incluant les commentaires reçus (avec indication claire des sources).
1er août 2012	Date limite pour la réception des commentaires sur la deuxième version de l'avant-projet de rapport et appel à contributions pour l'élaboration de la troisième version de l'avant-projet, incluant les grandes lignes des éventuels projets d'avis. Envoi d'une lettre à toutes les parties prenantes pour les inviter à participer au groupe d'experts.
31 août 2012	Publication en ligne de la troisième version de l'avant-projet et des grandes lignes des éventuels projets d'avis. Date limite pour répondre à la lettre d'invitation adressée à toutes les parties prenantes.
30 septembre 2012	Date limite pour la réception des observations concernant la troisième version de l'avant-projet.
10, 11, 12 (matin) octobre 2012	Deuxième réunion du groupe d'experts.
10 janvier 2013	Publication en ligne de la quatrième version de l'avant-projet incluant les projets d'avis.
Février 2013 (pendant le groupe de réunions des GTC)	Troisième réunion du groupe d'experts.
1er mars 2013	Version finale du rapport du Secrétaire général et date limite pour sa publication.
13 mai 2013	Date proposée pour le dialogue stratégique.
14-16 mai 2013 (parallèlement à l'édition de 2013 du Forum du SMSI)	Dates proposées pour le 5ème FMPT sur les questions de politiques publiques liées à l'Internet.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'état d'avancement des travaux du FMPT-13 sur le site web de l'UIT à l'adresse: <http://www.itu.int/wtpf>.

A sa session de 2012, le Conseil a en outre décidé que toutes les parties prenantes devraient participer aux travaux du Groupe d'experts informel, de manière à apporter leur contribution spécifique au processus de préparation, en fonction des rôles et des responsabilités qui peuvent leur être conférés au regard du paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis (2005). En conséquence, la participation aux travaux de ce groupe d'experts sera ouverte aux parties prenantes, conformément à la Décision 562 du Conseil et compte tenu de la nécessité d'avoir un groupe d'experts équilibré, ainsi que du nombre de salles et de places disponibles pour les réunions de ce groupe au siège de l'UIT à Genève. Les parties prenantes concernées sont invitées à se déclarer intéressées à prendre part aux travaux du Groupe d'experts en remplissant un formulaire de demande disponible sur le site web du FMPT-13: <http://www.itu.int/wtpf>.

L'inscription au FMPT-13 débutera le **14 janvier 2013** et se fera exclusivement en ligne sur le site web du Forum (<http://www.itu.int/en/wtpf-13/Pages/default.aspx>). Des informations détaillées concernant l'accès au système en ligne vous seront communiquées en temps utile.

Enfin, j'invite votre Gouvernement/organisation/entité à faire des contributions volontaires à un Fonds d'affectation spéciale qui sera constitué pour couvrir les coûts inhérents au FMPT-13 et pour permettre aux représentants des pays les moins avancés (PMA) d'y participer. Je vous invite en outre à bien vouloir transmettre l'invitation à verser des contributions volontaires à toutes les autres parties intéressées.

Dans l'attente de vous rencontrer au Forum, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

(signé)

Dr Hamadoun I. Touré
Secrétaire général

Annexes: 2 (Décisions 562 et 572 du Conseil)

DÉCISION 562

**Cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/
des technologies de l'information et de la communication**

Le Conseil,

reconnaisant

- a) que le Forum mondial des politiques de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication (TIC), créé en application de la Résolution 2 (Kyoto, 1994), reprise dans la Résolution 2 (Rév. Marrakech, 2002), est maintenu, afin de continuer de débattre des politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels et de procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard;
- b) la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires relative aux réseaux fondés sur le protocole Internet;
- c) la Résolution 102 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires relative au rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses;
- d) la Résolution 133 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires relative au rôle des administrations des Etats Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés,

considérant

que, aux termes de la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, le Secrétaire général est chargé de proposer à la session de 2011 du Conseil qu'un forum spécial, au titre de la Résolution 2 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, ou qu'un atelier soit convoqué pendant le premier trimestre de 2013, de préférence en même temps que d'autres grandes réunions de l'UIT, pour examiner toutes les questions soulevées dans ladite Résolution ainsi que dans les Résolutions 102 (Rév. Guadalajara, 2010) et 133 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires,

reconnaisant en outre

- a) les résultats pertinents du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);
- b) que l'Union a notamment pour objet de promouvoir, au niveau international, l'adoption d'une approche plus générale des questions de télécommunication/TIC, en raison de la mondialisation de l'économie et de la société de l'information, de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète et d'harmoniser les efforts des Etats Membres et des Membres des Secteurs vers ces fins;
- c) que l'UIT occupe toujours une position exceptionnelle et est une instance privilégiée pour la coordination, l'examen et l'harmonisation des politiques et stratégies nationales, régionales et internationales en matière de télécommunication/TIC ainsi que pour l'échange d'informations à ce sujet;
- d) que le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC, qui a été créé par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et dont les éditions de 1996, 1998, 2001 et 2009 ont été couronnées de succès, a constitué un cadre de discussion où des participants de haut niveau ont pu débattre de questions de portée mondiale ou intersectorielle, contribuant ainsi au progrès des télécommunications mondiales ainsi qu'à l'élaboration de procédures applicables aux travaux du Forum mondial des politiques de télécommunication lui-même,

considérant en outre

que les questions de politiques publiques internationales liées à l'internet font partie des sujets présentant actuellement un grand intérêt pour les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT,

décide

- 1 de convoquer à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours, le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC parallèlement à l'édition 2013 du Forum du SMSI;
- 2 que le Forum des politiques examinera toutes les questions soulevées dans les Résolutions 101 (Rév. Guadalajara, 2010), 102 (Rév. Guadalajara, 2010) et 133 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, selon le projet d'ordre du jour reproduit dans l'annexe de la présente Décision;
- 3 que, conformément à la Résolution 2 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, les thèmes continueront d'être arrêtés sur la base d'un rapport du Secrétaire général, établi à partir des contributions de toute conférence, assemblée ou réunion de l'Union, ainsi que des contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs;
- 4 que les dispositions pour le cinquième FMPT seront analogues à celles qui ont été prises pour les précédents. En particulier:
 - a) les discussions seront fondées sur un rapport du Secrétaire général reprenant les contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs de l'UIT, qui sera le seul document de travail du Forum; elles seront axées sur des questions clés sur lesquelles il serait souhaitable de parvenir à des conclusions;
 - b) le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du Forum des politiques;
 - c) le rapport du Secrétaire général sera élaboré comme suit:
 - i) le Secrétaire général convoquera un groupe d'experts informel équilibré, dont chacun participera activement à la préparation du Forum des politiques dans son pays, pour prêter son concours;
 - ii) un premier projet sera diffusé, sur la base des contributions disponibles, et assorti d'une demande de commentaires, quatre mois au plus tard avant l'ouverture du Forum;
 - iii) un deuxième projet reprenant les commentaires reçus de la part des membres sera diffusé dix semaines avant l'ouverture du Forum en vue de recueillir de nouvelles réactions;
 - iv) le Forum sera ouvert aux Etats Membres, aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, le public étant autorisé à y assister en qualité d'observateur;
 - v) le Secrétaire général encouragera les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT, ainsi que les autres parties intéressées, à verser des contributions volontaires pour aider à payer les dépenses du Forum des politiques et pour faciliter la participation des PMA;
 - vi) les séances du Forum se tiendront conformément aux dispositions du Règlement intérieur appliqué lors des deux Forums précédents;
- 5 que le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC ne produira pas de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT;
- 6 que les dispositions prises pour le Forum seront conformes aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil applicables aux forums de ce type.

ANNEXE (DE LA DECISION 562)

Projet d'ordre du jour**Cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/
des technologies de l'information et de la communication**

- 1 Ouverture du cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC
- 2 Election du Président
- 3 Remarques liminaires et exposés
- 4 Organisation des travaux du Forum
- 5 Présentation du rapport du Secrétaire général
- 6 Présentation des observations des membres concernant le rapport
- 7 Débat
- 8 Examen des projets d'avis
- 9 Adoption du rapport du Président et des avis
- 10 Divers

DÉCISION 572

**Dates du cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/
des technologies de l'information et de la communication (FMPT-13)**

Le Conseil,

reconnaissant

a) que le Forum mondial des politiques de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication (TIC), créé en application de la Résolution 2 (Kyoto, 1994), telle qu'amendée par la Conférence de plénipotentiaires (Marrakech, 2002) et par la Conférence de plénipotentiaires (Guadalajara, 2010), est maintenu, afin de continuer de débattre des politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels et de procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard;

notant

que par sa Décision 562, le Conseil a décidé de convoquer à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours, le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC parallèlement à l'édition 2013 du Forum du SMSI.

décide

que le cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC se tiendra à Genève (Suisse) du mardi 14 mai au jeudi 16 mai 2013.
